

# REGLEMENT PARTICULIER

## « 3<sup>ème</sup> Week-End de l'Excellence Automobile de Reims »

### Circuit de Gueux en Champagne

### DEMONSTRATION HISTORIQUE

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile - Club de Champagne (A.S.A.C.C), organise avec le concours de l'Association A.P.P.E.C.- WEEA.organisation ci-après dénommé « Organisateur Technique », représenté par Monsieur Franz HUMMEL, le « 3<sup>ème</sup> Week-End de L'Excellence Automobile de Reims » Circuit de GUEUX en CHAMPAGNE, les **25, 26 et 27 Septembre 2009**.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue et aucun chronométrage pouvant donner lieu à un classement au tour ou par addition des temps au tour dans les séries ne sera effectué. Cette manifestation a comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile, le but étant de rouler à sa main en toute sécurité pour favoriser la préservation du patrimoine culturel que représentent ces véhicules anciens.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation N°181 par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 12 Juin 2009.

#### COMITE D'ORGANISATION

Frédéric DUHAL	Président de l'A.S.A.C.C
Franz HUMMEL	WEEA.organisation et Président de l'Association A.P.P.E.C (organisateur technique)
Gérard CUIF	Président de l'Association « Les Amis du Circuit de Gueux »

Organisation de l'événement, permanence et secrétariat :

#### Association A.P.P.E.C - WEEA.organisation

BP 152 - 74404 Chamonix cedex - France

[www.weea-organisation.com](http://www.weea-organisation.com)

Tél. +33 (0)4 50 55 93 92

[info@weea-organisation.com](mailto:info@weea-organisation.com)

#### 1.1.P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	: J-Claude LEUVREY	lic n° 88-0203
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	: J-Marie KREMPFF	lic n° 3296-319
	: Patrick JOVE	lic n° 128187-203
Directeur de Course	: Yves GUILLOU	lic n° 1995-1207
Directeur de Course Adjoint	: Philippe AGOSTINIS	lic n° 1270-0102
Directeur de Course Adjoint, prégrille	: Pascal POINSENET	lic n° 8910-0203
Directeur de Course Adjoint, parc	: Alain BARRE	lic n° 3120-516
Commissaire Technique	: Patrick MAIRET	lic n° 16458-413
Commissaire Technique Adjoint	: Marc CHARBONNEAU	lic n° 47435-0203
Chargé des Relations avec les Concurrents	: Aurélie FERNANDES	lic n° 6743-0102
Responsable des Commissaires	: Patrick JOVE	lic n° 128187-203

#### 1.2.P. PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 8 Juin 2009 :

Parution du règlement particulier

**Lundi 21 Septembre 2009, minuit (cachet de la poste) : Clôture des engagements**

Mercredi 10 Juin 2009, 14h00 Permanence de GUEUX : Publication de la liste des engagés

### Vendredi 25 Septembre 2009

9h00: Accueil des participants, vérifications administrative des documents et techniques des Véhicules, pose des plaques  
17h00 : Fin des vérifications administratives  
17h30 : Fin des vérifications techniques  
18h00: 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs  
18h30: Publication de la liste des véhicules admis à participer et de la constitution des séries  
20h00: Soirée d'ouverture au « Domaine Pommery »

### Samedi 26 Septembre 2009

9h15: Briefing Participants obligatoire  
9h30: Ouverture officielle de la piste  
A partir de 10h00: Démonstrations  
20h00: Fermeture de la piste

### Dimanche 27 Septembre 2009

8h30: Ouverture officielle du circuit  
A partir de 9h00: Démonstrations  
18h30 : Parade Finale  
18h45: Fermeture de la piste - Clôture de la manifestation

## **1.3.P. VERIFICATIONS**

### **Vérifications administratives :**

Les participants et les passagers de ceux-ci devront se présenter aux contrôles administratifs munis de leur licence ou Titre de participation Régularité (voir Article 6 Licences), Après vérifications l'ASAC CHAMPAGNE leur remettra alors un bracelet que les participants et/ou les passagers devront porter au poignet au moment de leur entrée en pré-grille.

### **Vérifications techniques :**

Un examen visuel général du véhicule portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté, sur son état général et sur les risques qu'il peut faire courir à autrui. Ceci ne dispense aucunement le participant d'exercer sa responsabilité première en s'assurant :

- de l'efficacité des organes de freinage et de direction, du bon état des pneus, de l'absence de fuites de liquides gras (dispositif de récupération en cas de graissage par "huile perdue"),
- de la solide fixation des accessoires et qu'aucun élément pointu, protubérant ou tranchant ne puisse présenter de danger (protection),
- que toutes les conditions et accessoires de sécurité sont présents à bord de son véhicule pour l'accueil d'un passager s'il en fait la demande auprès de l'organisation.

Tout participant dont l'état du véhicule ou l'aspect sera jugé non compatible avec la sécurité pourra sans prétendre au remboursement du droit d'inscription se voir refuser le départ.

Tout participant entrant en piste avec un véhicule ne correspondant pas à celle décrite sur le bulletin d'engagement prend le risque d'exclusion immédiate et de poursuites en cas d'incident sur la piste.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard F.F.S.A. conforme :

- au décret 554 du 16 Mai 2006.
- à l'arrêté NOR : INT D0600672A du 7 Août 2006 pris en application du décret ci-dessus
- **Aux dispositions de l'article R. 331-30 du Code du Sport et des textes pris pour son application.**

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.P. ENGAGEMENT

**Date de clôture des engagements le 21 Septembre 2009 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, soit 800€ réduits à 400€ avec publicité de l'organisateur.

### 3.2.P. SECURITE

**Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.**

Equipements et vêtements de protection pour les participants et les passagers:

- Une combinaison d'époque ou une combinaison et des vêtements en tissu non synthétique bien serrés aux poignets et aux chevilles,
- Un casque aux normes admises par la F.F.S.A.,
- Des gants et des chaussures ininflammables ou en cuir, sans perforation,
- **Les matières particulièrement inflammables (nylon etc....) sont interdites.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES - EQUIPEMENTS

### 4.1.P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures définies dans l'annexe K du Code Sportif de la F.I.A. et **construites avant le 31 Décembre 1969**, ainsi que toutes automobiles considérées par l'organisateur comme représentant un intérêt particulier pour la notoriété du «3<sup>ème</sup> Week-End de L'Excellence Automobile de Reims ».

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence.

### 4.2.P. NUMEROS DE COURSES

Selon réglementation en cours et additif remis aux vérifications administratives.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International et respect de la réglementation FFSA.

## ARTICLE 6P. LICENCES

Les participants doivent :

- Soit être titulaire d'une licence conducteur de compétition ou de régularité, valable pour l'année 2009, émise par une Association reconnue par la FIA,
- Soit se faire délivrer aux Vérifications Administratives, un titre de participation "3<sup>ème</sup> Week-End de l'Excellence Automobile de Reims".

Les participants et les passagers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'ASA CHAMPAGNE, moyennant le versement d'une somme de 50,00 Euros deux titres de participation F.F.S.A. (un pour le conducteur et un pour son passager), valable uniquement pour le "3<sup>ème</sup> Week-End de l'Excellence Automobile de Reims", Circuit de Gueux en Champagne.

**S'agissant de Démonstration Historique, aucun certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile ne sera nécessaire pour la délivrance desdits titres de participation.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Parcours routier de 7,100 Kms (plan en annexe).

### **7.1.P. DISPOSITIONS GENERALES**

Le samedi 26 et le dimanche 27, à partir de 9h30, les véhicules seront regroupés par séries définies par l'organisateur et tenant compte de l'âge, la puissance et le genre des véhicules.

Chaque véhicule roulera de deux à quatre fois (manches) pendant l'ensemble du week-end. Un, deux ou trois participants pourront se succéder au volant mais aucun changement n'est autorisé dans une même manche.

#### **ATTITUDE EN PISTE :**

**Lors des démonstrations, toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue et tout chronométrage interdit. Les participants doivent impérativement respecter cet état d'esprit et savoir limiter leur allure, tenir compte des difficultés du circuit, respecter les autres participants, les distances de freinage, les trajectoires et la signalisation présentée par les commissaires. Sur proposition du Directeur de Course, le Collège des Commissaires pourra exclure pour toute la durée de la manifestation, tout participant jugé dangereux.**

**En cas de non respect des chicanes le participant pourra se voir exclu de la série et en cas de récidive pour toute la durée de la manifestation.**

### **7.2.P. CONFERENCES AUX PARTICIPANTS (BRIEFING)**

Briefing obligatoire le Samedi 26 Septembre à 9h15.

### **7.3.P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **7.3.1.P. Ordre de départ**

Les départs dans chaque série seront donnés à la discrétion du Directeur de course.

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Aucun prix en espèces ne sera distribué.